



Rapport de gestion 2024

Fondation collective Vita

Fondation collective Vita

Chiffres clés 2023 **2024**

Retraités ¹⁾	Membres actifs
7'508	149'738
8'324	150'340
Rendements nets des placements de capitaux	Employeurs affiliés
5,7%	27'133
6,6%	27'593
Capital en mio. CHF	Rémunération maximale du capital d'épargne
19'237	1,20%
20'743	1,45%

1) dans le bilan propre

Table des matières

Avant-propos

«Une prévoyance professionnelle stable et durable»	4
Faits marquants de l'exercice	6

Bilan et compte d'exploitation

Bilan	9
Compte d'exploitation	10

Annexe

1 Bases et organisation	13
2 Membres actifs et retraités	16
3 Nature de l'application du but	17
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	17
5 Risques actuariels/couverture des risques/taux de couverture	18
6 Explications relatives aux placements de la fortune et au résultat net des placements	25
7 Explications relatives aux autres positions du bilan et au compte d'exploitation	35
8 Demandes de l'autorité de surveillance	37
9 Autres informations relatives à la situation financière	37
10 Événements postérieurs à la date du bilan	38

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation

Rapport sur l'audit des comptes annuels	40
---	----



Petra Arnold Schlüssel



Sandro Doudin



Dr Werner Wüthrich

«Une prévoyance professionnelle stable et durable»

Avec plus de 20 milliards sous gestion pour nos 150'340 assurés actifs et 8'324 rentiers, la Fondation collective Vita est l'une des premières institutions de prévoyance de Suisse. 27'593 entreprises nous ont confié leur prévoyance professionnelle.

La Fondation collective Vita a bouclé l'exercice 2024 sur une performance nette de 6,6%. Le taux de couverture au 31.12 était de 111,6%. La Fondation a renforcé ses réserves de fluctuation de valeurs et sa stabilité financière, et dispose ainsi d'une marge de manœuvre accrue pour la rémunération des avoires de vieillesse. La Fondation collective Vita est l'une des rares CP à annoncer à l'avance la rémunération des avoires de vieillesse: en 2025, elle s'élèvera ainsi à 3,25% en moyenne.

L'investissement durable des actifs de prévoyance est ancré dans notre stratégie de placement à long terme. Nous nous engageons à respecter les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN PRI). Dans presque toutes les catégories du rapport 2024, la Fondation collective Vita a obtenu une évaluation au moins égale à 4 étoiles (sur 5). Avec -38,8%, nous avons clairement dépassé notre objectif 2025 de réduction des émissions de CO₂ (CO₂e) liées aux actions (-20%).

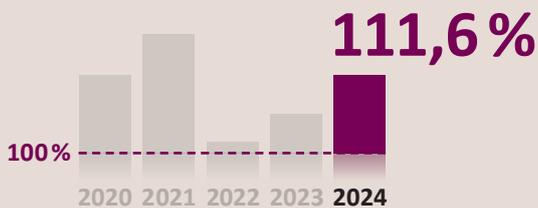
Notre ancien président Dr Marcel Oertig a quitté le Conseil de fondation le 31.12. Patricia Fent lui a succédé. Petra Arnold Schlüssel, membre du Conseil de fondation de longue date et jusque-là VP, a repris la fonction de présidente du CF, tandis que Stefan Wyss en devient le VP.

Petra Arnold Schlüssel
Présidente du Conseil de fondation depuis le 01.01.2025

Sandro Doudin
Président de la Commission de placement

Dr Werner Wüthrich
Directeur

Fondation collective Vita 2024



Taux de couverture

Évolution du taux de couverture au cours des cinq dernières années



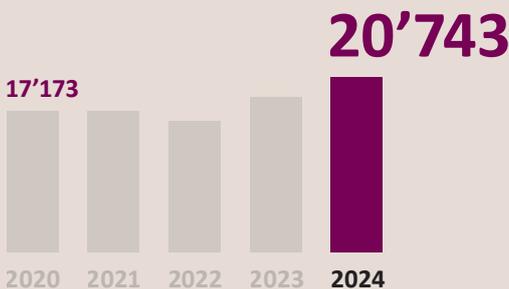
Performance

Performance nette cumulée des 10 dernières années



Qui sont nos clients?

Répartition par branche (top 3, arrondi)



Total du bilan

Évolution du total du bilan en millions de CHF sur les cinq dernières années

à compter du
1^{er} janvier 2024

5,6%

à compter du
1^{er} janvier 2025

5,5%

Réduction de la redistribution

Abaissement du taux de conversion enveloppant

Faits marquants de l'exercice

La Fondation collective Vita s'engage en faveur d'une prévoyance professionnelle sûre et équitable pour toutes les générations. Cette dernière inclut notamment des placements de fortune durables ainsi qu'une gouvernance responsable.



Gouvernance

Janvier

La Fondation collective Vita a réassuré l'ensemble des risques de décès et d'invalidité par le biais d'un contrat d'assurance vie collective. En collaboration avec la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, ce contrat a été révisé puis adapté avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Plus d'informations dans le rapport de gouvernance.

Innovation

Avril

Avec le check-up de la prévoyance pour les entreprises de la Fondation collective Vita, les employeurs disposent d'un outil pour vérifier la conformité de leur prévoyance professionnelle aux exigences du monde du travail moderne. L'outil en ligne a été sélectionné dans la catégorie «Public Value» du Best of Swiss Web Award 2024.

flexwork.transparente.ch/fr



Durabilité

Novembre

En 2024, la Fondation collective Vita s'est davantage attachée aux droits humains, au travail forcé et au travail des enfants dans l'exercice de ses droits de vote d'actionnaire. Elle exige ouverture et transparence dans son reporting sur les droits de l'Homme et les droits au travail.

Plus d'informations dans le rapport sur la durabilité.



Exercice

Décembre

La Fondation collective Vita a bouclé l'exercice 2024 sur une performance nette de 6,6%. La plus forte contribution au rendement est due aux actions étrangères. Le taux de couverture au 31 décembre 2024 s'élève à 111,6%.



Conseil de fondation et organes

Décembre

Dr Marcel Oertig a quitté le Conseil de fondation de la Fondation collective Vita le 31 décembre 2024. Sa succession est assurée par Patricia Fent. Petra Arnold Schlüssel assume désormais la fonction de présidente du Conseil de fondation et Stefan Wyss en devient le vice-président.

Bilan et compte d'exploitation

Bilan

Actif

en CHF	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Placements de la fortune		20'736'837'167	19'229'680'170
Liquidités et placements monétaires	6.4	387'091'082	357'889'924
Placements auprès de l'employeur	6.10	198'750'436	187'900'224
Autres créances	7.1	84'327'645	153'921'982
Obligations	6.4	5'505'703'297	5'441'250'969
Actions	6.4 / 6.6.3	6'885'155'163	6'037'098'304
Immobilier	6.4	3'556'115'554	3'287'588'832
Placements alternatifs	6.4	2'031'172'781	1'877'196'843
Infrastructure	6.4	779'302'795	551'733'934
Titres hypothécaires	6.4	1'306'627'912	1'336'413'599
Participations	6.4	100'000	100'000
Couverture des risques de change	6.6.2	-180'846'756	177'571'646
Garantie des opérations sur dérivés	6.4	183'337'260	-178'986'087
Comptes de régularisation actifs	7.2	5'775'357	8'009'885
Total de l'actif		20'742'612'525	19'237'690'054

Passif

en CHF	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Dettes		573'396'877	553'481'812
Prestations de libre passage et rentes	7.3	275'853'910	268'524'345
Autres dettes	7.3	297'542'967	284'957'467
Comptes de régularisation passifs	7.4	1'660'247	1'895'038
Réserve de contributions des employeurs	6.10	149'761'407	157'281'001
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		17'897'060'897	17'670'466'214
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.2	14'350'749'392	13'974'763'251
Capital de prévoyance des rentiers	5.4	3'057'891'639	2'949'462'313
Provisions techniques	5.6	488'419'866	746'240'650
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	2'071'193'082	799'818'696
Fonds libres des institutions de prévoyance	7.7	49'490'015	54'697'293
Fonds libres de la Fondation / découvert		0	0
Date du début de période		0	0
Excédent de charges (-) / excédent de produits (+)		0	0
Capital de la Fondation		50'000	50'000
Total du passif		20'742'612'525	19'237'690'054

Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	01.01.–31.12.2024	01.01.–31.12.2023
Cotisations et apports ordinaires et autres		1'477'301'091	1'434'228'703
Cotisations employés		596'637'715	576'427'995
Cotisations employeurs		739'859'171	710'193'025
Prélèvement sur la réserve de contributions des employeurs pour le financement par contributions	6.10	-23'858'341	-20'190'986
Prélèvement sur les fonds libres des institutions de prévoyance	7.7	-5'049'536	-15'666'899
Primes uniques et rachats	5.3.2	147'773'706	164'833'592
Apports dans les réserves de contributions des employeurs	6.10	21'938'376	18'631'977
Prestations d'entrée		1'481'165'525	1'414'474'651
Apports de libre passage	5.3.2	1'441'370'848	1'375'288'879
Apports lors de la reprise d'effectifs d'assurés dans			
Fonds libres des institutions de prévoyance	7.7	3'022'775	4'489'348
Réserve mathématique des retraités	5.4	2'898'329	763'135
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	5.3.2	33'873'572	33'933'289
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		2'958'466'617	2'848'703'354
Prestations réglementaires		-760'752'018	-715'951'249
Rentes de vieillesse		-257'413'179	-245'126'751
Rentes de survivants		-22'212'441	-21'067'059
Rentes d'invalidité		-49'138'190	-47'309'014
Prestations en capital à la retraite	5.3.2	-382'480'645	-360'402'058
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-49'507'563	-42'046'368
Prestations de sortie		-1'932'634'984	-1'841'133'761
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3.2	-1'838'396'026	-1'743'673'552
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective		-8'754'961	-18'626'593
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	5.3.2	-73'186'055	-70'740'341
Réserve mathématique des rentes à la résiliation du contrat		-12'297'942	-8'093'275
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-2'693'387'002	-2'557'085'010
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-213'867'811	-545'905'024
Dissolution (+)/constitution (-) du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.2	-185'233'364	-170'514'686
Dissolution (+)/constitution (-) du capital de prévoyance des rentiers	5.4	-108'429'326	-267'179'174
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	5.6	257'820'784	13'963'507
Dissolution (+)/constitution (-) de fonds libres des institutions de prévoyance	7.7	5'207'278	16'067'746
Rémunération du capital d'épargne	5.3.2	-190'752'776	-153'507'076
Dissolution (+)/constitution (-) de réserves de contributions	6.10	7'519'594	15'264'658
Report		51'211'804	-254'286'680

en CHF	Annexe	01.01. – 31.12.2024	01.01. – 31.12.2023
Report		51'211'804	- 254'286'680
Produits des prestations d'assurance		262'583'894	247'923'225
Prestations d'assurance		254'870'597	239'157'902
Parts excédentaires des assurances		7'713'297	8'765'324
Charges d'assurance		- 257'974'645	- 257'527'160
Primes d'assurance			
Primes de risque		- 162'768'014	- 156'685'339
Primes de coûts		- 66'975'634	- 69'806'470
Contributions au fonds de garantie		- 7'607'753	- 6'890'441
Apports uniques aux assurances	5.3.2	- 20'623'243	- 24'144'910
Résultat net de l'activité d'assurance		55'821'053	- 263'890'615
Résultat net des placements		1'221'212'516	976'013'682
Résultat des liquidités et placements monétaires	6.8	8'694'662	1'014'027
Résultat des placements auprès de l'employeur	6.8	791'936	2'202'902
Rémunération des prestations de libre passage	6.8	- 6'045'661	- 5'011'971
Résultat des obligations	6.8	205'963'261	259'472'853
Résultat des actions	6.8	1'187'994'395	616'729'908
Résultat des immeubles	6.8	104'899'074	- 69'408'534
Résultat des placements alternatifs	6.8	162'731'784	- 33'712'080
Résultat des infrastructures	6.8	114'283'240	- 22'180'498
Résultat des titres hypothécaires	6.8	20'907'509	19'144'064
Résultat des participations	6.8	265'000	275'000
Résultat des opérations de couverture des risques de change	6.8	- 470'037'842	303'479'194
Frais d'administration des placements	6.8	- 109'234'843	- 95'991'184
Autres produits		1'502'622	1'255'917
Produits de prestations fournies	7.5	1'502'622	1'255'917
Autres charges	7.6	- 2'231'076	- 1'654'431
Frais de gestion	5.1	- 4'930'728	- 5'305'347
Administration générale		- 4'276'545	- 4'696'931
Marketing et publicité		- 343'005	- 369'276
Organe de révision et expert de la prévoyance professionnelle		- 159'564	- 102'593
Autorités de surveillance		- 151'615	- 136'547
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		1'271'374'387	706'419'206
Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3	- 1'271'374'387	- 706'419'206
Excédent de produits / excédent de charges		0	0

Annexe

1 Bases et organisation

Première inscription au registre du commerce / n° CH-020.7.001.096-8	17 septembre 2003
Système de primauté	Primauté des cotisations

1.1 Forme juridique et objet

La Fondation collective Vita a été constituée sous la forme d'une fondation au sens des art. 80 ss CC.

La Fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle obligatoire des salariés et des employeurs en cas d'invalidité et de vieillesse et, en cas de décès, en faveur de leurs survivants. La prévoyance est réalisée avant tout dans les limites de la Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 (LPP) et ses dispositions d'application. La Fondation peut pratiquer une prévoyance excédant les prestations minimales fixées par la loi, y compris des prestations d'assistance dans des cas difficiles de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

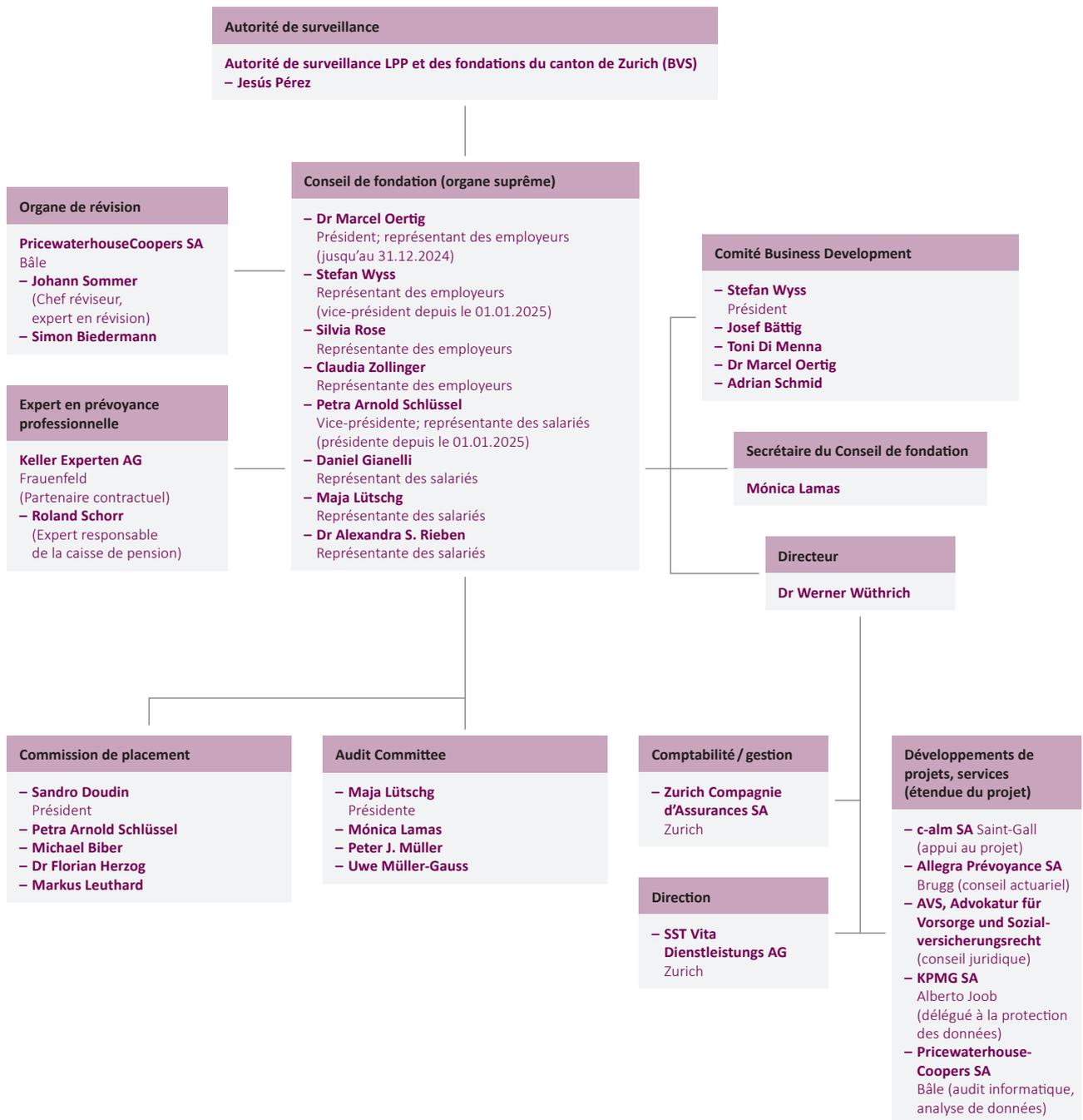
La Fondation collective Vita est enregistrée selon les prescriptions de la LPP (n° d'enregistrement ZH 1446) et est affiliée au fonds de garantie.

1.3 Mention de l'acte authentique et des règlements

La Fondation collective Vita a été constituée sous la forme d'une fondation par un acte authentique daté du 13 juin 2003. L'acte authentique actuellement valable est daté du 9 mars 2021 et est en vigueur depuis le 27 août 2021 (ordonnance de l'autorité de surveillance).

Règlements valables au 31 décembre 2024	Date d'adoption	Entrée en vigueur	Version
Règlement d'organisation du Conseil de fondation	14 novembre 2023	1 ^{er} janvier 2024	1/2024
Règlement des élections pour le Conseil de fondation	14 novembre 2023	1 ^{er} janvier 2024	1/2024
Règlement de prévoyance	14 novembre 2023	1 ^{er} janvier 2024	1/2024
Règlement de placement	12 mars 2024	1 ^{er} janvier 2024	1/2024
Règlement des provisions	12 novembre 2024	1 ^{er} novembre 2024	1/2024
Règlement de liquidation partielle	17 novembre 2020	1 ^{er} janvier 2020	1/2020
Règlement de gouvernance	15 novembre 2017	1 ^{er} janvier 2018	1/2018

1.4 Organe suprême, direction et habilitation à signer



Comités du Conseil de fondation

La Fondation collective Vita dispose de trois organes permanents:

- a) Audit Committee
- b) Comité Business Development
- c) Commission de placement

Habilitation à signer

Le Conseil de fondation désigne les personnes habilitées à signer. Le Conseil de fondation et les autres signataires habilités réunissent collectivement deux personnes.

1.5 Gouvernance

1.5.1 Gestion des risques, loyauté, transparence et système de contrôle

La gouvernance d'une fondation collective fait office de cadre réglementaire statutaire et factuel. Sa vocation est d'assurer la gestion et le contrôle de la fondation en définissant clairement la répartition des tâches, des compétences, des responsabilités et des procédures de contrôle entre les différents organes juridiques et factuels. Le but est de répondre aux attentes des divers groupes d'intérêts au sein des structures multi-niveaux de la fondation collective.

La gouvernance, la gestion des risques et la conformité ont pour vocation de contribuer à garantir à la fois la gestion cohérente et la sécurité de la fondation collective.

1.5.2 Gestion des risques

À l'instar d'une entreprise, une fondation collective est exposée à divers risques. C'est pourquoi la Fondation collective Vita s'est dotée, en 2017, d'un système de gestion intégrée des risques. Les risques concernés sont identifiés, analysés et évalués. Leurs causes sont étudiées, et les mesures à mettre en œuvre ainsi que les contrôles à mettre en place sont définis. Les risques font l'objet d'une surveillance annuelle en plusieurs étapes. Le système de gestion des risques est adapté en permanence à l'évolution de la situation.

1.5.3 Système de contrôle interne (SCI)

Le SCI est dédié aux risques opérationnels et fait partie intégrante du système de gestion des risques de la Fondation collective Vita. L'exercice des activités opérationnelles peut porter atteinte à la réalisation des objectifs opérationnels et des processus définis. Les processus clés sont consignés de façon systématique et détaillée afin qu'ils puissent être suivis de manière claire et lisible au moyen de procédures de contrôle idoines.

1.6 Employeurs affiliés

	2024	2023
État au 01.01.	27'133	24'916
Entrées	2'483	4'049
Sorties	-2'023	-1'832
État au 31.12.	27'593	27'133



+ 460

affiliations en 2024

2 Membres actifs et retraités

2.1 Situation en fin d'année

		31.12.2024		31.12.2023
Total des membres actifs	150'340		149'738	
Assurés actifs	144'419		143'861	
Assurés en incapacité de gain	5'921		5'877	
Total des rentiers	18'419	8'324¹⁾	17'828	7'508¹⁾
Rentes de vieillesse	13'243	7'874	12'729	7'124
Rentes d'enfants de retraités	291	271	252	226
Rentes de partenaire	1'538	175	1'477	155
Rentes d'orphelin	302	4	327	3
Rentes d'invalidité	2'557	0	2'560	0
Rentes d'enfants d'invalides	488	0	483	0

1) Y compris les retraités qui ont été intégrés au bilan de la Fondation (à partir du 01.01.2016).

2.2 Évolution des effectifs

Assurés actifs	2024	2023
État au 01.01.	143'861	143'102
Entrées	34'405	33'834
Départs à la retraite	-1'896	-1'817
Décès	-160	-168
Sorties	-31'791	-31'090
État au 31.12.	144'419	143'861

	Rentes de vieillesse	Rentes d'enfants de retraités	Rentes de partenaire	Rentes d'orphelin	Rentes d'invalidité	Rentes d'enfants d'invalides
Situation au 01.01.2023	12'065	252	1'508	350	2'653	717
Nouvelles rentes résultant du propre effectif	958	60	87	22	244	73
Rentes résultant de reprises	0	0	1	0	12	1
Décès	-192	0	-93	-1	-50	-15
Sorties / départs	-102	-60	-26	-44	-299	-293
Situation au 31.12.2023	12'729	252	1'477	327	2'560	483
Situation au 01.01.2024	12'729	252	1'477	327	2'560	483
Nouvelles rentes résultant du propre effectif	831	103	170	7	297	94
Rentes résultant de reprises	6	0	3	0	34	0
Décès	-238	0	-108	-6	-40	-10
Sorties / départs	-85	-64	-4	-26	-294	-79
Situation au 31.12.2024	13'243	291	1'538	302	2'557	488

3 Nature de l'application du but

3.1 Explications relatives aux plans de prévoyance

La Fondation a rempli son but lorsque des employeurs s'y affilient par un contrat d'adhésion. Sur la base de ce dernier est fondée une institution de prévoyance.

Le comité de caisse approuve le règlement de prévoyance mis en vigueur par le Conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, le comité de caisse définit le genre et l'étendue des pres-

tations de prévoyance, les contributions des assurés et de l'employeur, ainsi que les dispositions spécifiques à la prévoyance. Le règlement et le plan de prévoyance sont mis en vigueur par le comité de caisse.

3.2 Financement

Les contributions sont financées par les employeurs et les salariés. La part des employeurs s'élève à au moins 50%.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont régies selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les comptes annuels, constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective au sens de la législation relative à la prévoyance professionnelle et correspondent aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2. En outre, les dispositions des recommandations spécialisées conformément à la Swiss GAAP RPC 26 (true & fair view) sont applicables. Les principes d'évaluation suivants ont été appliqués:

Titres et instruments financiers dérivés

Les titres (marché monétaire obligations, actions, infrastructure, immobilier, titres hypothécaires collectifs et placements alternatifs) ainsi que les instruments financiers dérivés sont évalués à la valeur du marché.

Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et passifs en monnaie étrangère sont évalués aux cours de fin d'année. Les résultats de change sont comptabilisés au compte de résultat.

Hypothèques et participations

Les prêts hypothécaires (placements directs – titres hypothécaires) et les participations sont portés au bilan à la valeur nominale, sous déduction des corrections de valeur nécessaires.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Chaque année, les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont calculés par l'expert en prévoyance professionnelle selon des principes reconnus.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à la valeur nominale.

Tous les montants en francs sont arrondis dans les comptes annuels et dans l'annexe. Quelques différences minimales peuvent survenir lors du calcul des totaux.

4.3 Changement de principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Lors de sa réunion du 12 septembre 2023, le Conseil de fondation a décidé, sur la base de l'étude ALM de 2023, de calculer désormais

la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs sur la base d'un objectif de niveau de sécurité de 96% à horizon d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024. Jusqu'à présent, la réserve de fluctuation de valeurs était définie selon le concept de Value at Risk avec un objectif de niveau de sécurité de 95% à horizon d'un an, et la perte maximale était déterminée en se fondant sur un taux de couverture de 100%.

Dorénavant, la perte maximale est calculée sur la base d'un taux de couverture de 100% augmenté de la réserve de fluctuation de valeurs. La valeur cible actuelle de la réserve de 14% demeure inchangée.

Aucune autre modification n'a été apportée à l'évaluation, à la comptabilité ou à la présentation des comptes.

5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques / réassurance

Afin de couvrir les risques actuariels de décès et d'invalidité, la Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec la société Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA (Zurich). La Fondation est à la fois preneur d'assurance et bénéficiaire. La Fondation assume le risque de placement ainsi que, depuis le 1^{er} janvier 2016, le risque de longue vie.

Les frais de gestion encourus directement par la Fondation sont présentés dans le compte d'exploitation sous le poste «Frais de gestion».

Tous les autres frais encourus par la Fondation sont pris en charge par Zurich et compensés par la prime de coûts. Aux fins de financement de cette prime, la Fondation prélève une contribution aux frais sur toutes les institutions de prévoyance affiliées.

La ventilation de la prime de coûts découle de la présentation des comptes ci-après, établie par Zurich:

en CHF 1'000	2024	2023
Répartition de la prime de coûts	66'976	69'806
Administration générale	41'683	46'305
Marketing et publicité	866	1'180
Activité de courtage	24'427	22'321

La rubrique «Activité de courtage» inclut également les indemnisations du propre réseau de distribution de Zurich.

En y ajoutant les coûts encourus directement par la Fondation (voir le compte d'exploitation), on obtient les frais de gestion totaux suivants (valeurs arrondies):

en CHF 1'000	2024	2023
Répartition des frais de gestion	71'907	75'111
Administration générale	45'960	51'002
Marketing et publicité	1'209	1'549
Activité de courtage	24'427	22'321
Organe de révision et expert de la prévoyance professionnelle	160	103
Autorités de surveillance	152	137

Les frais de gestion de fortune figurent dans le compte d'exploitation ainsi qu'à l'annexe 6.9.

Participation aux excédents

L'art. 68a, ch. 2, al. 1, let. a LPP stipule, par principe, que les participations excédentaires découlant de contrats d'assurance doivent être créditées sur les avoirs épargnés par les personnes assurées; on ne peut diverger de ce principe que si la commission de prévoyance de l'institution de prévoyance affiliée prend une autre décision.

Dans le cas d'une fondation collective partiellement autonome, les excédents ne surviennent qu'en relation avec une évolution favorable des

risques. À la Fondation collective Vita, l'art. 1.3 du règlement de prévoyance stipule que les excédents dégagés dans le cadre du contrat d'assurance vie collective doivent être utilisés conformément à la décision du Conseil de fondation.

Étant donné que des calculs spécifiques ne sont pas tenus pour chaque institution individuelle de prévoyance, l'affectation de l'excédent n'est pas effectuée à l'aide d'une clé de répartition, mais est saisie comme produits dans le compte d'exploitation, conformément à la décision du Conseil de fondation.

5.2 Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les engagements de rentes de la Fondation peuvent être répartis en deux catégories:

- obligations des rentes vieillesse, de partenaire, d'orphelin et d'enfants de retraités, portées depuis le 1^{er} janvier 2016 au bilan de la Fondation (voir point 5.4);
- engagements de rentes réassurées auprès de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA; la réserve mathématique correspondante n'est pas portée au bilan de la Fondation.

Les réserves mathématiques afférentes aux engagements de rentes découlant du contrat d'assurance vie collective conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA s'élèvent à:

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Réserve mathématique des rentiers	2'081'376'619	2'113'698'041
Rentes de vieillesse	1'111'782'024	1'178'190'641
Rentes d'enfants de retraités	633'557	365'911
Rentes de partenaire	287'588'356	276'473'771
Rentes d'orphelin	15'004'893	10'451'186
Rentes d'invalidité	302'897'142	293'321'766
Rentes d'enfants d'invalides	10'510'299	10'321'957
Libération du paiement des primes	352'960'349	344'572'809

5.3 Évolution et rémunération du capital d'épargne dans le système de primauté des cotisations

5.3.1 Modèle de prévoyance Vita Classic

Principes de la rémunération

Le rendement des avoirs de vieillesse est déterminé sur la base du **modèle de prévoyance Vita Classic** introduit le 1^{er} janvier 2021 et actualisé avec effet à compter de 2025.

Mode de fonctionnement du modèle

En ce qui concerne la rémunération, il est fait d'une part la différence entre la partie LPP obligatoire et les avoirs de vieillesse surobligatoires et, d'autre part, entre la rémunération de base et la rémunération supplémentaire. Les taux sont applicables à chaque fois pour l'ensemble de l'année civile et ils sont communiqués à l'avance. La rémunération supplémentaire est créditée sur la partie surobligatoire des avoirs de vieillesse.

Si le taux de couverture est d'au moins 103% à la fin du mois de novembre, une rémunération supplémentaire est distribuée. Toutes les organisations affiliées reçoivent la totalité de la rémunération supplémentaire au cours de leur deuxième année d'affiliation, conformément au tableau des intérêts. Au cours de l'année de l'affiliation, tous les avoirs de vieillesse sont rémunérés au taux d'intérêt minimum légal LPP en cas de taux de couverture supérieur à 100%.

Le tableau des intérêts ainsi que le mode de fonctionnement détaillé du modèle peuvent être consultés sur vita.ch/modele-de-prevoyance.

5.3.2 Développement et rémunération du capital d'épargne

en CHF	2024	2023
Rémunération totale du capital d'épargne (dépendante de l'année d'affiliation)	1,25 % – 1,45 %	1,00 % – 1,20 %
Rémunération du capital d'épargne obligatoire	1,25 %	1,00 %
Capital de prévoyance des assurés actifs au début de l'année	13'974'763'251	13'650'741'490
Constitution (+) / dissolution (-) du capital de prévoyance des assurés actifs	185'233'364	170'514'686
Contributions d'épargne	1'103'064'436	1'060'821'824
Contributions d'épargne AI	32'673'304	30'892'485
Primes uniques et rachats	147'773'706	164'833'592
Apports de libre passage	1'129'267'243	1'131'796'823
Apports de libre passage (reprises d'effectifs)	312'103'605	243'492'056
Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'838'396'026	-1'743'673'552
dont différence à la sortie selon l'art. 17 LFLP ¹⁾	38	-23'059
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-73'186'055	-70'740'341
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	33'873'572	33'933'289
Prestations en capital à la retraite	-382'480'645	-360'402'058
Apports uniques aux assurances	-20'623'243	-24'144'910
Transfert dans le capital de prévoyance des rentiers	-258'836'571	-296'271'462
Rémunération du capital d'épargne	190'752'776	153'507'076
Capital de prévoyance des assurés actifs à la fin de l'année	14'350'749'392	13'974'763'251
dont avoirs de vieillesse selon LPP	7'504'578'487	7'352'112'013

1) Charges et produits influant sur le résultat et non pris en compte dans le compte d'exploitation sous le poste «Dissolution (+) / constitution (-) du capital de prévoyance des assurés actifs».

5.4 Évolution de la réserve mathématique des retraités dans le bilan de la Fondation

en CHF	2024	2023
Réserve mathématique des retraités au début de l'année dans le bilan propre	2'949'462'313	2'682'283'139
Constitution (+)/ dissolution (-) réserve mathématique des retraités	108'429'326	267'179'174
Prestations sous forme de rentes	- 166'751'031	- 152'300'542
Prestations en capital en cas de décès	- 1'647'760	- 3'117'557
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs	258'836'571	296'271'462
Rachats des rentes	2'898'329	763'135
Adaptation au calcul de l'expert	15'093'216	125'562'676
Réserve mathématique des retraités à la fin de l'année dans le bilan propre	3'057'891'639	2'949'462'313

Jusqu'au 31 décembre 2015, les rentes de vieillesse ainsi que les rentes de survivants et les rentes d'enfants de retraités qui en découlent étaient rachetées auprès de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA (réserves mathématiques conformément à l'annexe 5.2). Le calcul des capitaux de prévoyance repose sur les bases techniques de la table de mortalité par génération LPP 2020 à un taux technique de 1,75% (chiffre 5.8). À la suite de l'augmentation du taux d'intérêt technique de 1,50% à 1,75% au 31 décembre 2024, les réserves mathématiques pour les retraités ont baissé de CHF 88'437'255.

5.5 Ajustement des rentes en fonction de l'évolution des prix (art. 36 LPP)

Les rentes pour lesquelles la LPP ne prévoit pas de compensation périodique du renchérissement sont adaptées par les institutions de prévoyance dans les limites de leurs possibilités financières. L'organe suprême de l'institution de prévoyance statue chaque année sur l'ampleur de l'ajustement des rentes (art. 36, al. 2, LPP), le cas échéant.

La situation financière de la Fondation n'offre pour l'instant aucune marge de manœuvre pour le versement d'une compensation du renchérissement. Par ailleurs, les taux d'intérêt implicites pris en compte dans le calcul des taux de conversion des classes de retraités actuelles demeurent plus élevés que les intérêts crédités aux assurés actifs. Pour ces raisons, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une augmentation des rentes pendant l'exercice 2024.

5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

en CHF	2024	2023
Provisions techniques au début de l'année	746'240'650	760'204'157
Constitution (+) / dissolution (-) provisions techniques	- 257'820'784	- 13'963'507
Prélèvements provisions pour le taux de conversion (pertes sur retraites)	- 257'820'784	- 13'963'507
Provisions techniques à la fin de l'année	488'419'866	746'240'650
dont provisions pour le taux de conversion (pertes sur retraites)	488'419'866	746'240'650

Les principes de calcul des provisions techniques requises ont été contrôlés par l'expert de la prévoyance professionnelle. Ils figurent dans le règlement des provisions approuvé par le Conseil de fondation.

À la suite de l'augmentation du taux d'intérêt technique de 1,50% à 1,75% au 31 décembre 2024, les provisions ont baissé de CHF 116'338'272.

Provision pour le taux de conversion (pertes sur retraites)

Étant donné que, par rapport aux taux de conversion selon les bases techniques de la Fondation, les taux réglementaires de conversion sont trop élevés, des pertes sont subies en cas de retraite. La couverture de ces pertes est compensée comme suit par la provision pour le taux de conversion:

- tous les assurés actifs et passifs à partir de 58 ans sont pris en compte;
- le montant de la provision correspond à la différence entre l'avoir de vieillesse extrapolé à l'âge de référence et la réserve mathématique requise de la prestation de vieillesse réglementaire en tenant compte de la prise de prestation en capital. Le montant ainsi obtenu est escompté au taux technique au jour d'échéance du calcul.
- 50% des prestations de vieillesse sont considérés comme constituant la part du retrait en capital sur la base de l'évaluation de la situation.
- une future réduction du taux de conversion est prise en compte lors du calcul.

5.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle du 13 mai 2025

L'expert de la prévoyance professionnelle constate, dans son expertise, que:

Attestation de l'expert

En tant qu'experts en prévoyance professionnelle, nous avons contrôlé la Fondation collective Vita conformément à l'art. 52e LPP, ce qui nous permet de fournir les confirmations suivantes:

- **Bases techniques:** le taux d'intérêt technique et les bases démographiques utilisés sont appropriés.
- **Sécurité financière:** au 31 décembre 2024, la Fondation collective Vita offre un niveau de sécurité suffisant pour remplir les promesses de prestations.
- **Dispositions réglementaires actuarielles:** les dispositions réglementaires actuarielles sur les prestations et le financement sont conformes aux dispositions légales.
- **Risques actuariels:** les mesures prises afin de couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- **Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs:** la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est appropriée d'un point de vue actuariel eu égard à la stratégie de placement sélectionnée.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes

Bases actuarielles	Table de mortalité par génération LPP 2020
Taux d'intérêt technique	1,75% (exercice précédent 1,5%)

Le règlement des provisions de la Fondation, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2024, a été appliqué. Les effets de la modification du taux d'intérêt technique sont décrits aux points 5.4, 5.6 et 5.9 de l'annexe.

5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Un découvert existe lorsque, à la date du bilan, le capital de prévoyance théoriquement nécessaire selon les calculs actuariels n'est pas couvert par la fortune de prévoyance disponible.

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Fortune de prévoyance disponible	19'968'303'979	18'470'334'910
Fortune brute (total de l'actif)	20'742'612'525	19'237'690'054
Dettes	-573'396'877	-553'481'812
Comptes de régularisation passifs	-1'660'247	-1'895'038
Réserve de contributions des employeurs	-149'761'407	-157'281'001
Fonds libres des institutions de prévoyance	-49'490'015	-54'697'293
Capital de prévoyance actuariel	17'897'060'897	17'670'466'214
Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2	111,6%	104,5%

L'augmentation du taux d'intérêt technique au 31 décembre 2024 a entraîné une hausse du taux de couverture de 1,3 point de pourcentage.

6 Explications relatives aux placements de la fortune et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placements, gestionnaires de portefeuille et règlement de placement

En sa qualité d'organe de direction suprême, le Conseil de fondation assume la responsabilité des placements. Il a réglé dans le règlement de placement l'organisation de la gestion de la fortune et les compétences des services mandatés.

Le Conseil de fondation définit la stratégie de placement. Il bénéficie à cette fin des conseils de la Commission de placement. Le Conseil de fondation a délégué respectivement à la direction et à la Commission de placement la mise en œuvre de la stratégie de placement et la surveillance des placements.

Mandats, banque dépositaire

Placements collectifs	Zurich fondation de placement Zurich Invest SA Capvis Equity Partners SA UBS Fund Management SA Fondation de placement immobilier Assetimmo Avadis Fondation de placement AXA IM CH Fundamenta Group (Suisse) SA Swiss Prime Site Solutions SA IST Fondation d'investissement pour la prévoyance en faveur du personnel Vaudoise Investment Solutions SA Realstone SA Swiss Life Asset Management SA
Gestion de la fortune, produits dérivés et bons du Trésor américain	Cardano Risk Management B.V., Rotterdam (NL) <i>Autorité néerlandaise de surveillance des marchés financiers (AFM)</i>
Hypothèques	Zurich Invest SA, Zurich <i>Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)</i>
Immobilier	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne <i>Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)</i>
Conseil en matière de placements	Zurich Invest SA, Zurich Cambridge Associates AG, Zurich PPCmetrics SA, Zurich c-alm SA, Saint-Gall
Investment Controlling	Complementa SA, Saint-Gall
Banque dépositaire / Global Custodian	UBS Suisse SA, Zurich

Exigences posées à la direction et à la gestion de fortune de la prévoyance professionnelle conformément à l'art. 48f OPP 2

Les personnes assujetties au sens de l'art. 6.1 du règlement de placement ne peuvent être que des personnes physiques ou morales habilitées à cette tâche et organisées de telle sorte qu'elles satisfont aux exigences de l'art. 51b al. 1 LPP ainsi qu'aux dispositions des art. 48g à 48l OPP 2. Dans ce contexte, il faut observer les concrétisations des dispositions des art. 19 ss. du règlement de placement. En outre, les dispositions correspondantes du règlement d'organisation sont applicables.

Déclaration de loyauté

La Fondation collective Vita relève de la charte de l'ASIP. Ainsi, la Fondation collective Vita dispose d'un règlement de gouvernance qui garantit le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité de la LPP. Les membres de l'organe et les collaborateurs de SST Vita Dienstleistungs AG, mais aussi les partenaires externes qui sont chargés des placements, de la gestion et du contrôle de la fortune de prévoyance ont l'obligation de respecter les dispositions légales et réglementaires. Chaque année, ils signent une déclaration attestant qu'ils ont respecté les prescriptions en

matière d'intégrité et de loyauté (art. 51 LPP et art. 48f à 48l OPP 2), ainsi que le règlement de la Fondation concernant les avantages financiers, les liens d'intérêts et les transactions pour propre compte.

Exercice des droits de vote

Les droits de vote au sein des grandes entreprises suisses et étrangères sont exercés de manière active par la Fondation collective Vita dans l'intérêt de ses assurés et publiés sur son site Internet www.vita.ch.

Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)

Selon la LIMF, la répartition est faite en petites et grandes contreparties financières. Conformément aux dispositions légales actuelles, la valeur seuil pour une petite contrepartie financière est de CHF 8 milliards.

En tant qu'institution de prévoyance, la Fondation collective Vita est une contrepartie financière. Elle se situe bien en dessous du seuil mentionné ci-dessus et est donc considérée comme petite contrepartie financière.

La LIMF se concentre sur les obligations suivantes: l'obligation de réduire les risques, de compenser et de négocier sur une plate-forme. Depuis le 1^{er} janvier 2018, il existe une obligation supplémentaire de déclarer. La Fondation collective Vita a délégué l'exercice de ces obligations à Cardano Risk Management B.V. La délégation et les tâches associées sont définies par le contrat de gestion de fortune établi entre la Fondation collective Vita et Cardano Risk Management B.V.

6.2 Extension des possibilités de placement selon l'art. 50, al. 4 OPP 2

En 2024, il n'a pas été fait usage de la possibilité d'une extension des possibilités de placement.

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Le Conseil de fondation a fixé la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs à 14% au 1^{er} janvier 2024.

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible	2'505'588'526	2'120'455'946
Valeur cible en % des engagements de prévoyance	14,0%	12,0%
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective	2'071'193'082	799'818'696
Réserve de fluctuation de valeurs au début de l'année	799'818'696	93'399'490
Constitution (+)/dissolution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs	1'271'374'387	706'419'206

Méthodes de calcul

La réserve requise de fluctuation de valeurs (en pourcentage) est déterminée selon le concept dynamique de Value at Risk sur la base d'une distribution normale qui englobe l'ensemble des risques et qui tient donc compte de l'effet de diversification du portefeuille. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est définie via la stratégie de placement approuvée par le Conseil de fondation. Les paramètres suivants ont été utilisés pour le calcul:

- horizon temporel: 1 an
- niveau de sécurité visé: 96%

6.4 Présentation des placements de la fortune par catégories

	31.12.2024		Stratégie	Marge	31.12.2023		Limite OPP 2
	en CHF	en %			en %	en %	
Liquidités et placements monétaires	387'091'082	1,89	1,0	0–5	357'889'924	1,89	
Comptes courants bancaires, Poste	162'289'498	0,79			251'907'646	1,33	
Marché monétaire – placements collectifs	224'801'584	1,10			105'982'278	0,56	
Obligations – placements collectifs	5'505'703'297	26,92	32,0		5'441'250'969	28,81	
Obligations Suisse	2'320'971'373	11,35	11,0	8–14	2'009'657'368	10,64	
Obligations étranger	3'184'731'923	15,57	21,0	15–27	3'431'593'602	18,17	
Actions – placements collectifs	6'885'155'163	33,66	33,0		6'037'098'304	31,96	50
Actions Suisse	1'183'706'828	5,79	6,0	4–8	1'063'695'605	5,63	
Actions étranger	5'701'448'334	27,87	27,0	22–32	4'973'402'699	26,33	
Immobilier – placements collectifs	3'556'115'554	17,39	15,0		3'287'588'832	17,41	30
Immobilier Suisse	2'773'374'430	13,56	10,0	5–17	2'503'243'310	13,25	
Immobilier étranger	782'741'124	3,83	5,0	2–8	784'345'522	4,15	
Placements alternatifs – placements collectifs	2'031'172'781	9,93	9,0		1'877'196'843	9,94	15
Private Equity	840'883'421	4,11	3,0	0–5	722'220'541	3,82	
Options et futures ¹⁾	0	0,00			21'510'390	0,11	
Direct Lending	1'190'289'360	5,82	6,0	2–10	1'133'465'912	6,00	
Infrastructure	779'302'795	3,81	3,0		551'733'934	2,92	10
Infrastructure	779'302'795	3,81	3,0	0–8	551'733'934	2,92	
Titres hypothécaires	1'306'627'912	6,39	7,0	3–11	1'336'413'599	7,08	50
Hypothèques – placements collectifs	77'385'568	0,38			115'950'216	0,61	
Hypothèques – placements directs	1'229'242'344	6,01			1'220'463'384	6,46	
Participations	100'000	0,00			100'000	0,00	
Couverture des risques de change	–180'846'756	–0,88			177'571'646	0,94	
Garantie des opérations sur dérivés	183'337'260	0,90			–178'986'087	–0,95	
Total des placements	20'453'759'087	100,00	100,00		18'887'857'964	100,00	
Autres actifs	288'853'438				349'832'090		
Placements auprès de l'employeur	198'750'436				187'900'224		
Autres créances	84'327'645				153'921'982		
Comptes de régularisation actifs	5'775'357				8'009'885		
Total de l'actif	20'742'612'525				19'237'690'054		
Monnaies étrangères sans couverture des risques de change	2'540'356'879	12,42			2'372'314'960	12,56	30

1) Dans les comptes annuels 2024, le poste «Options et futures» est inclus dans les Private Equity.
La valeur au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 27'591'577.

Limite selon l'OPP 2

Les exigences relatives aux limites individuelles selon les art. 54, 54a et 54b ainsi que les art. 55a, b, c et e OPP 2 sont respectées au 31.12.2024.

Participations

En ce qui concerne la fourniture de prestations de services dans le domaine du 2^e pilier, la Fondation collective Vita détient 100% des parts de SST Vita Dienstleistungs SA (capital-actions de CHF 100'000). Le capital figure dans les placements de la fortune.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers s'effectuent via les groupes de placement suivants:

Immobilien Wohnen Schweiz	Zurich fondation de placement	CH0018192903
Immobilien Wohnen im Alter Schweiz	Zurich fondation de placement	CH0291438379
Zurich Invest Fonds Immobilien Direkt Schweiz	Zurich Invest SA	CH0433089270
CSA Real Estate Switzerland	UBS Investment Foundation 4	CH0013123002
Immobilien Geschäft Schweiz	Zurich fondation de placement	CH0032598069
Immobilien Indirekt Global Passiv	Zurich fondation de placement	CH0029744171
Immobilier Europe Direct	Zurich fondation de placement	CH0183503272
Immobilier USA	Zurich fondation de placement	CH0448058799
Groupe de placement immobilier W (Immeubles d'habitation)	Fondation de placement Assetimmo	CH0010493457
Avadis Fondation de placement – Immobilier Suisse commerce	Avadis Fondation de placement	CH0141268083
AXA Real Estate Fund Switzerland	AXA IM CH	CH0565199236
Fundamenta Group Inv. Fondation – Swiss Real Estate	Fundamenta Group (Suisse) SA	CH0464133443
Akara Swiss Diversity Property Fund PK	Swiss Prime Site Solutions SA	CH0333490321
IST Immobilien Schweiz Wohnen	IST Fondation d'investissement pour la prévoyance en faveur du personnel	CH0245229122
J. Safra Sarasin AST Nachhaltig Immo Schweiz	Vaudoise Investment Solutions SA	CH0049550269
Realstone Immobilier Résidentiel Suisse	Realstone SA	CH0457495783
Swiss Life Immobilien Schweiz ESG	Swiss Life Asset Management SA	CH0106150136

6.5 Engagements courants (ouverts) de capitaux

Les engagements de placement non encore révoqués (Commitments) étaient les suivants au jour de clôture du bilan:

en CHF	2024	2023
CapVis III (Private Equity)	0,5 mio.	0,5 mio.
CapVis IV (Private Equity)	0 mio.	0 mio.
CapVis V (Private Equity)	1,6 mio.	1,9 mio.
Private Equity I (Zurich fondation de placement)	60,9 mio.	57,4 mio.
Private Equity II (Zurich fondation de placement)	26,6 mio.	25,3 mio.
Private Equity III (Zurich fondation de placement)	60,7 mio.	58,7 mio.
Private Equity IV (Zurich fondation de placement)	43,8 mio.	68,4 mio.
Infrastructure I (Zurich fondation de placement)	0,6 mio.	0,6 mio.
Infrastructure II (Zurich fondation de placement)	2,1 mio.	1,9 mio.
Infrastructure III (Zurich fondation de placement)	27,8 mio.	52,2 mio.
Infrastructure IV (Zurich fondation de placement)	52,4 mio.	68,1 mio.
Infrastructure V (Zurich fondation de placement)	113,7 mio.	139,5 mio.
Infrastructure VI (Zurich fondation de placement)	104,8 mio.	210,5 mio.
Infrastructure Evergreen (Zurich fondation de placement)	78,3 mio.	82,6 mio.
Immobilier USA (Zurich fondation de placement)	0 mio.	8,8 mio.
Zurich Invest Middle Market Lending Europe I (Zurich fondation de placement)	52,5 mio.	52,5 mio.
Zurich Invest Middle Market Lending Europe II (Zurich fondation de placement)	215,1 mio.	237,9 mio.
Private Equity Co-Investments I Zurich fondation de placement	45,2 mio.	55,4 mio.

6.6 Instruments financiers dérivés en cours

Dans le cadre des dispositions de l'article 56a OPP 2, l'utilisation d'instruments financiers dérivés a eu lieu à la date du bilan.

6.6.1 Sûretés reçues/accordées (collaterals)

À la suite des nouvelles exigences réglementaires du marché (EMIR et LIMF), un processus de gestion des sûretés (collaterals) a été mis en place. Désormais, le risque de contrepartie découlant des gains ou des pertes non réalisés sur les tran-

sactions sur instruments dérivés de gré à gré (OTC) est compensé quotidiennement entre les acteurs du marché par le biais d'un règlement en espèces (collateral).

6.6.2 Couverture des risques de change

En lien avec les règles prescrites par le Conseil de fondation en matière de couverture des monnaies étrangères, les couvertures de risque de change suivantes étaient en cours au 31 décembre 2024:

	31.12.2024	31.12.2023
Total monnaies étrangères		
Contre-valeur en CHF	6'060'471'359	6'137'345'797
Valeur du marché en CHF	6'241'318'115	5'959'774'151
Résultat non réalisé en CHF	-180'846'756	177'571'646
dont:		
Contre-valeur en CHF	1'187'877'066	1'642'235'833
Montant en EUR	1'272'390'000	1'735'900'000
Cours de clôture 31.12.	0.934666	0.926059
Valeur du marché en CHF	1'189'259'395	1'607'545'221
Résultat non réalisé en CHF	-1'382'329	34'690'612
Contre-valeur en CHF	3'588'709'266	3'445'151'845
Montant en USD	4'197'200'000	3'957'840'000
Cours de clôture 31.12.	0.897237	0.838115
Valeur du marché en CHF	3'765'884'174	3'317'123'408
Résultat non réalisé en CHF	-177'174'908	128'028'437
Contre-valeur en CHF	507'475'158	424'770'003
Montant en GBP	454'600'000	389'300'000
Cours de clôture 31.12.	1.128794	1.068117
Valeur du marché en CHF	513'149'952	415'817'797
Résultat non réalisé en CHF	-5'674'794	8'952'206
Contre-valeur en CHF	472'002'381	365'345'302
Montant en YEN	81'370'000'000	60'350'000'000
Cours de clôture 31.12.	0.005769	0.005971
Valeur du marché en CHF	469'455'296	360'373'429
Résultat non réalisé en CHF	2'547'085	4'971'873
Contre-valeur en CHF	80'116'686	69'134'250
Montant en SEK	983'400'000	845'200'000
Cours de clôture 31.12.	0.081829	0.083395
Valeur du marché en CHF	80'470'468	70'485'867
Résultat non réalisé en CHF	-353'782	-1'351'617
Contre-valeur en CHF	79'636'133	65'950'499
Montant en DKK	636'300'000	517'100'000
Cours de clôture 31.12.	0.125694	0.124288
Valeur du marché en CHF	79'979'176	64'269'480
Résultat non réalisé en CHF	-343'043	1'681'019
Contre-valeur en CHF	126'212'300	104'778'851
Montant en AUD	222'000'000	183'800'000
Cours de clôture 31.12.	0.558953	0.571817
Valeur du marché en CHF	124'087'493	105'099'954
Résultat non réalisé en CHF	2'124'807	-321'103
Contre-valeur en CHF	18'442'369	19'979'214
Montant en HKD	163'600'000	175'800'000
Cours de clôture 31.12.	0.116334	0.108413
Valeur du marché en CHF	19'032'162	19'058'994
Résultat non réalisé en CHF	-589'793	920'220

6.6.3 Présentation des dérivés ouverts

Valeur du marché	2024	2023
Dérivés sur actions Suisse	5'242'400	3'871'870
Dérivés sur actions étranger	22'349'177	17'638'520
Total	27'591'577	21'510'390

Obligation de couverture – dérivés réduisant l'exposition

Les dérivés réduisant l'exposition sont couverts par des sous-jacents correspondants. La Fondation collective Vita a utilisé les indices suivants avec la pondération correspondante pour couvrir les sous-jacents. Avec cette distribution bien diversifiée, le portefeuille de la Fondation collective Vita est largement reproduit. Les actifs sous-jacents sont disponibles.

Index Pondération	2024	2023
S & P 500	38 %	36 %
Euro Stoxx Index 50	11 %	10 %
FTSE 100	3 %	6 %
Topix	10 %	9 %
MSCI EM	19 %	21 %
Swiss Market Index	19 %	18 %

Prise en compte des dérivés pour contrôler les limites maximales

Ces options put sont des dérivés asymétriques qui ne sont pas comptabilisés dans les actifs sous-jacents.

Risque de contrepartie des dérivés

Sur les dix transactions sur dérivés ouvertes, toutes sont des transactions négociées de gré à gré (OTC) avec une valeur de remplacement totale de CHF 27'591'577; des transactions ont été réalisées avec les contreparties suivantes:

Contreparties	2024	2023
Goldman Sachs Bank Europe	15'819'670	3'934'165
Citigroup Global Markets Europe AG	4'402'636	0
Morgan Stanley Europe SE	3'571'381	4'799'444
UBS SA	2'661'596	4'078'594
BNP Paribas SA	1'136'294	336'308
JP Morgan SA	0	6'656'458
Bank of America SE	0	1'705'421
Total	27'591'577	21'510'390

Commentaire sur l'utilisation de produits dérivés au cours de l'exercice

Les dérivés ont été utilisés tout au long de l'année dans les catégories de placement Actions Suisse et Actions étranger. Tous les dérivés ont été couverts à tout moment et n'ont jamais abouti à une exposition qui dépassait les limites maximales, conformément à l'article 54 OPP 2.

6.7 Valeur de marché et co-contractants des titres en Securities Lending

Au cours de l'exercice écoulé, aucun titre n'a été prêté.

6.8 Explications relatives au résultat net des placements de la fortune

en CHF	01.01. – 31.12.2024	01.01. – 31.12.2023
Intérêts	-4'506'545	-2'036'769
Résultat des liquidités	747'181	772'301
Résultat des placements auprès de l'employeur	791'936	2'202'902
Rémunération des prestations de libre passage	-6'045'661	-5'011'971
Marché monétaire – placements collectifs	7'947'481	241'726
Obligations – placements collectifs	205'963'261	259'472'853
Obligations Suisse	113'290'010	135'935'267
Obligations étranger	92'673'251	123'537'587
Actions – placements collectifs	1'187'994'395	616'729'908
Actions Suisse	78'175'092	65'544'384
Actions étranger	1'109'819'303	551'185'524
Immobilier – placements collectifs	104'899'074	-69'408'534
Immobilier Suisse	105'828'049	23'047'653
Immobilier étranger	-928'975	-92'456'187
Placements alternatifs – placements collectifs	162'731'784	-33'712'080
Hedge Funds	101'106	364'908
Private Equity	66'996'436	-6'956'579
Options et futures ¹⁾	0	-100'307'207
Direct Lending	95'634'242	73'186'798
Infrastructure	114'283'240	-22'180'498
Infrastructure	114'283'240	-22'180'498
Titres hypothécaires	20'907'509	19'144'064
Hypothèques – placements collectifs	3'822'735	5'085'765
Intérêts hypothécaires	17'084'774	14'058'299
Participations	265'000	275'000
Participations	265'000	275'000
Résultat des opérations de couverture des risques de change	-470'037'842	303'479'194
Frais de gestion de fortune	-109'234'843	-95'991'184
TER, dépenses et autres frais de gestion de fortune	-106'552'838	-93'368'945
Gestion de fortune hypothèques	-2'682'005	-2'622'239
Résultat net des placements de la fortune	1'221'212'516	976'013'682
Performance nette²⁾	6,63 %	5,67 %

1) Dans les comptes annuels 2024, les produits des options et des futures ont été intégrés dans les revenus des Private Equity. Les pertes pour 2024 s'élèvent à CHF 39'660'282.15

2) TTWR = True Time Weighted Rate of Return; performance d'un portefeuille hors entrées et sorties de capitaux pendant la période d'évaluation (source: Zurich Invest SA).

6.9 Frais de gestion de la fortune selon l'art. 48a OPP 2

Placements de la fortune	31.12.2024	31.12.2023
Total des placements de la fortune	20'736'837'167	19'229'680'170
dont placements transparents	20'736'837'167	19'206'951'052
Part des placements transparents – taux de transparence des frais	100,00 %	99,88 %

Placements collectifs non transparents	31.12.2024	31.12.2023
Infrastructure Evergreen – Zurich fondation de placement – ISIN: CH1211994087 (Ce placement est désormais présenté comme transparent.)		
Valeur du marché	0	22'729'118
Nombre de parts	0	26'927

Frais de gestion de fortune	2024	2023
Frais de gestion de fortune enregistrés directement	8'985'863	9'164'843
Somme de tous les principaux chiffres de frais en CHF pour les placements collectifs	100'248'979	86'826'341
Frais de gestion de fortune enregistrés dans le compte d'exploitation	109'234'843	95'991'184
Capital final investi	20'453'759'087	18'887'857'964
En % des placements de la fortune transparents en termes de coûts	0,53 %	0,50 %

Les frais de gestion de la fortune enregistrés directement englobent des mandats de placement directs et des projets de placement; ils incluent les honoraires de conseil, l'indemnisation des membres de la Commission de placement ainsi que les frais de personnel afférents aux personnes à qui est confiée la gestion des placements au niveau de la Fondation.

En dehors des frais de gestion du portefeuille fixes et liés à la performance au niveau des fonds de fonds et sous-jacents, la somme de tous les frais pour les placements collectifs contient des frais et prestations de services complémentaires.

Environ 52,6% (exercice précédent: 46,6%) de la «somme de tous les ratios de coûts pour les placements collectifs» présentée sont liés aux placements alternatifs, 27,4% (exercice précédent: 30,6%) aux obligations et actions, et 20,0% (exercice précédent: 22,8%) aux placements immobiliers.

6.10 Explications relatives aux placements auprès des employeurs et aux réserves de contributions des employeurs

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts moratoires comptes courants des employeurs	3,00 %	2,50 %
Taux d'intérêt créditeur comptes courants des employeurs	0,50 %	0,00 %
Placements auprès de l'employeur	198'750'436	187'900'224
Comptes courants des employeurs	202'929'813	191'064'452
Ducroire	-4'179'377	-3'164'229

en CHF	2024	2023
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	0,00 %	0,00 %
Réserves de contributions des employeurs – début d'année	157'281'001	172'545'659
Apports dans les réserves de contributions des employeurs		
provenant de reprises de contrats	724'792	715'890
par les employeurs	21'213'584	17'916'087
Prélèvement sur les réserves de contributions des employeurs		
provenant des sorties	-5'599'627	-13'705'401
pour le financement par contributions par les employeurs	-23'858'341	-20'190'986
Correction de la différence	-2	-248
Réserves de contributions des employeurs – fin d'année	149'761'407	157'281'001

6.11 Réglementation contractuelle des rétrocessions

Les fonds de prévoyance de la Fondation collective Vita sont investis surtout dans des groupes de placement (placements collectifs) de Zurich fondation de placement. Pour l'exploitation des différents groupes de placement et des fonds institutionnels utilisés, Zurich Invest SA (compagnie de gestion pour Zurich fondation de placement) est indemnisée par des honoraires de gestion provenant des fonds institutionnels. Au cours de l'exercice sous revue, une rétrocession a été versée au titre d'un mandat et créditée à la Fondation.

7 Explications relatives aux autres positions du bilan et au compte d'exploitation

7.1 Autres créances

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Autres créances	84'327'645	153'921'982
Avoirs en compte courant auprès de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA	64'047'550	138'659'563
Avoirs en compte courant auprès de SST Vita Dienstleistungs AG	430'593	33'111
Créances à l'égard du fonds de garantie	6'232'664	6'632'688
Créances générées par des hypothèques	818'123	455'587
Versement anticipé de prestations aux assurés	3'812'036	3'051'255
Avoirs de l'impôt anticipé	8'986'679	4'301'550
Autres créances	0	788'229

7.2 Comptes de régularisation actifs

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Comptes de régularisation actifs	5'775'357	8'009'885
Rabais sur le Management Fee pour les placements collectifs	4'630'217	4'162'054
Intérêts courus des hypothèques	136'214	202'360
Intérêts courus des obligations	1'008'926	3'352'318
Autres régularisations	0	293'153

7.3 Dettes

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Prestations de libre passage et rentes	275'853'910	268'524'345
Autres dettes	297'542'967	284'957'467
Encaissements non encore traités	126'996'461	135'936'997
Paiements anticipés de contributions et prestations en cours	148'363'727	148'378'597
Autres dettes	22'182'779	641'872

7.4 Comptes de régularisation passifs

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Comptes de régularisation passifs	1'660'247	1'895'038
Frais de gestion	1'660'247	1'895'038

7.5 Autres produits

en CHF	01.01. – 31.12.2024	01.01. – 31.12.2023
Autres produits	1'502'622	1'255'917
Frais selon le règlement des frais	1'482'060	1'236'725
Commission de perception impôt à la source	20'562	19'193

7.6 Autres charges

en CHF	01.01. – 31.12.2024	01.01. – 31.12.2023
Autres charges	- 2'231'076	- 1'654'431
Ajustement débiteurs et pertes sur mutations	- 2'231'076	- 1'654'431

7.7 Évolution et rémunération des fonds libres des institutions de prévoyance

en CHF	2024	2023
Rémunération des fonds libres	0,00%	0,00%
Fonds libres (comptes de prévoyance) au début de l'année	54'697'293	70'765'039
Apports dans les fonds libres (comptes de prévoyance)		
provenant de reprises de contrats	3'022'775	4'489'348
Prélèvements sur les fonds libres (comptes de prévoyance)		
provenant des sorties	- 3'155'334	- 4'921'192
pour l'amélioration des prestations de prévoyance	- 5'049'536	- 15'666'899
Correction de la différence	- 25'184	30'997
Fonds libres (comptes de prévoyance) à la fin de l'année	49'490'015	54'697'293

8 Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris connaissance des comptes annuels 2023 par un courrier en date du 9 juillet 2024. Aucune observation n'a été soulevée. Aucune demande n'a été formulée par l'autorité de surveillance.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Indications sur les liquidations partielles effectuées auprès des institutions de prévoyance

Le règlement de la liquidation partielle de la Fondation prévoit que l'employeur annonce immédiatement à la Fondation toute réduction des effectifs ou restructuration de l'entreprise qui pourrait déboucher sur une liquidation partielle. En présence d'une situation de liquidation partielle, le comité de caisse de l'institution de prévoyance concernée établira la constatation. Ensuite, la procédure de liquidation partielle sera initiée.

Au cours de l'exercice 2024, dix nouvelles situations qui auraient pu conduire à une liquidation partielle des institutions de prévoyance concernées ont été annoncées à la Fondation par les employeurs concernés. Six cas en suspens de l'année précédente ont été repris. Au 31 décembre 2024, la procédure de liquidation partielle n'était pas encore achevée auprès de dix institutions de prévoyance concernées.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement marquant postérieur à la date du bilan n'est à relever.

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation



Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Fondation collective Vita

Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fondation collective Vita (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Johann Sommer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Simon Biedermann

Bâle, le 27 mai 2025

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Autres rapports de la Fondation collective Vita

→ [Rapport sur la durabilité 2024](#)

→ [Rapport de gouvernance 2024](#)

Fondation collective Vita

Hagenholzstrasse 60 | 8050 Zurich
vita.ch